

RAPPORT ANNUEL

Exercice au 30 décembre 2022



OFI ACTIONS PME-ETI ES

Fonds d'épargne salariale Actions françaises

Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion administrative et comptable

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 30 décembre 2022

Rapport du Commissaire
aux Comptes

ORIENTATION DE GESTION

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Le FIA « OFI ACTIONS PME-ETI ES » est un Fonds Nourricier du FCP OFI ACTIONS PME-ETI.

A ce titre, il est de même classification AMF que son OPCVM Maître « Actions françaises » et est investi en totalité et en permanence dans les parts N dudit Fonds « OFI ACTIONS PME-ETI ». La performance du Fonds sera inférieure à celle du Maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres. L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement, l'indicateur de référence et le profil de risque du FIA OFI ACTIONS PME-ETI ES sont identiques à ceux du FCP Maître OFI ACTIONS PME-ETI.

Rappel des caractéristiques du Fonds Maître :

Le FCP est éligible au PEA - au PEA/PME et au contrat DSK.

Objectif de gestion : Le FCP OFI ACTIONS PME-ETI est exposé sur le marché des petites et très petites capitalisations françaises.

Indicateur de référence : La performance du FCP ne peut être comparée à un indice étant donné que les valeurs le composant n'appartiennent pas pour leur très grande majorité à un indice.

Stratégie de gestion : Pour répondre à son objectif de gestion, le fonds exposé sur le marché des petites et très petites capitalisations françaises. Le gestionnaire financier par délégation s'appuie, sur une sélection rigoureuse des titres, obtenue après une analyse fondamentale interne à la Société de Gestion dont les principaux critères sont :

- la qualité du management de l'entreprise
- la qualité de sa structure financière
- la visibilité des résultats futurs de la société
- les perspectives de croissance du métier
- la politique de l'entreprise menée vis-à-vis de ses actionnaires minoritaires (transparence de l'information, distribution de dividendes...)
- dans une moindre mesure l'aspect spéculatif de la valeur lié à une situation spéciale (OPA, OPE, OPRA, OPRO et leurs équivalents dans les pays concernés)

L'équipe de gestion s'attache dans la mesure du possible à une rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit ou est susceptible d'investir. Les lignes sont constituées avec un objectif de conservation à long terme (supérieur à deux ans) et le portefeuille est relativement concentré.

Du fait de son éligibilité au contrat DSK, les actifs d'OFI ACTIONS PME-ETI sont exposés en permanence à hauteur de 75 % au moins en titres de capital de petites et très petites capitalisations françaises inférieures à 150 millions d'euros à l'achat et émises par des sociétés exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale, à l'exception des activités bancaire, financières, d'assurances, de gestion ou de location d'immeubles. Le présent OPCVM, susceptible de servir de support à un contrat d'assurance vie libellé en unités de compte, en raison de ses caractéristiques, peut présenter des risques pour l'investisseur.

Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions, le Fonds ne peut détenir moins de 75% en actions de sociétés ayant leur siège dans un Etat membre de la Communauté Européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

Le Fonds est également éligible au PEA-PME et doit détenir des actions de sociétés de moins de 5000 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Ces critères sont appréciés à l'acquisition des titres par le Fonds, et non en cours de vie.

Le Fonds s'efforcera de participer à 5 opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse concernant des sociétés dont le siège est situé en France.

Le Fonds pourra également investir en titres de créance et instruments du marché monétaire dans la limite de 10% de son actif net. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Les titres de créance et instruments du marché monétaire détenus en portefeuille seront émis en euro ou autres devises européennes. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » au moment de l'acquisition.

En ce qui concerne les titres de taux, le gestionnaire financier par délégation mène sa propre analyse crédit et de risque marché dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Il ne s'appuie donc pas mécaniquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du délégataire de gestion financière.

Le Fonds pourra réaliser sa stratégie à travers des OPC de type monétaires ou OPC actions (de petites et moyennes capitalisations). Aussi, le Fonds pourra investir jusqu'à 50% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger investissant au maximum 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou de fonds d'investissement.

A l'intérieur de cette limite, le Fonds pourra détenir jusqu'à 30% de son actif net en parts ou actions d'autres FIA français ou étrangers ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non répondant aux quatre conditions suivantes :

1. Ils sont soumis à une surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM coordonnés et la coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance de l'OPC ou du fonds d'investissement étranger est suffisamment garantie.
2. Le niveau de la protection garantie aux porteurs est équivalent à celui prévu pour les porteurs d'OPCVM coordonnés.
3. Leur activité fait l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés.
4. Ils ne peuvent investir plus de 10% de leur actif net en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement.

Le FCP pourra intervenir sur des contrats financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille ou de l'exposer aux actions, titres et valeurs assimilées, indices, pour tirer parti des variations de marché ou poursuivre l'objectif de gestion.

Le Fonds pourra notamment intervenir sur les contrats à terme et les options (vente, achat, dans, ou en dehors de la monnaie) portant sur l'indice CAC40. Par ailleurs, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre un éventuel risque de change.

L'exposition du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100% ; cependant, dans le cas de souscriptions ou de rachats importants ou de variations importantes des marchés, l'OPCVM peut se trouver temporairement exposé au-delà de 100%.

Profil de risque du Fonds Maître OFI ACTIONS PME-ETI :

Le profil de risque du Fonds Nourricier est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître, le Fonds OFI ACTIONS PME ETI comme défini ci-dessous :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque action :

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser. De plus, le Fonds sera exposé sur des sociétés de petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Il s'agit d'un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut conduire à un impact sur les décisions d'investissement, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs (par exemple en cas de controverse de gravité forte à sévère), conformément à la stratégie d'investissement du Fonds. La recherche d'anticipation de ce type de risques de durabilité peut par ailleurs prendre la forme d'une intégration de critères ESG dans l'analyse fondamentale des portefeuilles actions Amiral Gestion, afin d'identifier les risques de durabilité les plus significatifs. Les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; 5) risques réputationnels et 6) amendes ou risques réglementaires. En raison de la prise de conscience croissante des enjeux développement durable et face à l'encadrement réglementaire et normatif de plus en plus strict de ces problématiques, en particulier sur des sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme »

Et accessoirement (résiduel) :

Risque de change :

Ce risque correspond au risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Durée de placement recommandée

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Nous attirons l'attention des porteurs sur la durée légale de blocage de leurs avoirs pendant 5 ans.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

CHANGEMENT(S) A VENIR

A compter du 02 janvier 2023, les changements à venir sont les suivants :

- Changement de dénomination de la Société de Gestion : OFI ASSET MANAGEMENT devient Ofi Invest Asset Management ;
- Changement du site internet : www.ofi-am.fr devient www.ofi-invest.com ;
- Changement de dénomination du Fonds Maître : OFI ACTIONS PME-ETI devient Ofi Invest Actions PME-ETI ;
- Changement de dénomination du Fonds Nourricier : OFI ACTIONS PME-ETI ES devient ES Ofi Invest Actions PME-ETI ;
- Le prospectus du Fonds Maître intègre désormais le DIC PRIIPS ainsi que l'Annexe Précontractuelle Article 8 SFDR et respecte la nouvelle charte du Groupe Ofi Invest ;
- Le règlement du Fonds Nourricier intègre désormais le DIC PRIIPS ainsi que l'Annexe Précontractuelle Article 8 SFDR et respecte la nouvelle charte du Groupe Ofi Invest.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES DU FONDS MAITRE

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe OFI, la société OIS. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC, le cas échéant, s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Pour Amiral Gestion, le choix des intermédiaires (brokers) est opéré en fonction de leur compétence particulière dans le domaine des actions ou des obligations, ainsi qu'en raison de la qualité de leur recherche, de l'exécution des ordres et de la participation aux placements privés et aux introductions en bourse, et enfin de leur capacité à traiter des blocs sur les petites et moyennes valeurs. Les opérations sur FCP ne supportent pas d'autres frais que les commissions de souscription et de rachat de l'émetteur. La Société de Gestion privilégie les OPCVM/FIA pour lesquels elle a pu négocier une exonération totale des frais non acquis au Fonds.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_politique-selection-execution.pdf toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF.

Est notamment présent le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_CR-frais-intermediation.pdf

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DU FIA

Dans le cadre de la mise en application de la Directive AIFM 2011/61/UE du 08 juin 2011 et de la gestion de Fonds d'Investissements Alternatifs (FIA), la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels et notamment aux risques de durabilité pour les OPC dits article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traités aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaires, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive AIFM 2011/61/UE du 08 juin 2011 a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 15 mai 2014. Par ailleurs, la politique de rémunération de la Société a été mise en conformité avec le règlement SFDR en date du 10 mars 2021.

2) Eléments quantitatifs

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2021, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **212 personnes (*)** bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2021 s'est élevé à **24 867 000 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **18 416 000 euros, soit 74%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2021 : **6 451 000 euros (**), soit 26%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2021.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2021, **3 803 160 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **14 personnes** au 31 décembre 2021), **10 765 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **70 personnes** au 31 décembre 2021).

(* Effectif présent au 31 décembre 2021)

(** Bonus 2021 versé en février 2022)

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier – exercice 2022

L'année 2022 a été particulièrement complexe. Plusieurs dynamiques se sont entrecroisées (économiques, monétaires, politiques, climatiques...) créant une très grande volatilité sur les marchés et finalement, une hausse significative des taux d'intérêt et une baisse des actions.

L'année avait plutôt bien commencé sur le plan économique, l'économie mondiale étant encore portée par la dynamique de réouverture consécutive à l'épidémie de Covid. De ce fait, la rapide reprise de l'activité a créé des goulets d'étranglement dus à la désorganisation du commerce mondial. Alors que la demande progressait fortement, ce contexte de pénuries ponctuelles a touché plusieurs secteurs, dont celui très important des semi-conducteurs. Il s'est également fait ressentir dans le domaine de l'emploi où une rareté de main d'œuvre qualifiée a été observée aux Etats-Unis et en Europe.

L'inflation a ainsi fait son retour après une longue période de contexte déflationniste. Ces pressions inflationnistes ont ensuite été exacerbées par la guerre en Ukraine qui a engendré une envolée des prix de l'énergie et des matières premières agricoles. De ce fait, les taux d'inflation ont atteint des niveaux inédits qui n'avaient plus été observés depuis près de 40 ans aux Etats-Unis comme en Europe ainsi que dans de nombreux pays émergents, à l'exception notable de la Chine. Les dernières statistiques publiées montrent une inflation sur un an de 7.1% aux Etats-Unis et de 10.1% en zone euro.

Dans ces conditions, les Banques Centrales, qui avaient au départ minoré ce retour de l'inflation, le qualifiant de transitoire, ont rapidement changé de politique et procédé à un durcissement de leurs politiques monétaires, provoquant ainsi une remontée brutale des taux d'intérêt.

Aux Etats-Unis, le taux des Fed Funds a été relevé rapidement, passant de la fourchette 0/0,25% à 4.25/4.50% actuellement. D'après les dernières déclarations du Président de la FED (Réserve Fédérale américaine), ce mouvement devrait se poursuivre au cours des prochains mois. En zone euro, la BCE (Banque Centrale Européenne) a également décidé d'intervenir pour tenter d'enrayer les pressions inflationnistes : le principal taux directeur a été remonté à quatre reprises, de 0,50% puis de 2 fois 0,75%, passant donc de -0,5% en début d'année à 2% en fin de période.

Après la problématique de l'inflation, c'est ensuite la crainte d'une récession brutale, provoquée par le resserrement des conditions monétaires, qui a dominé les marchés. Pour compliquer la lecture d'ensemble, notons également que la Chine a évolué à contre cycle des Etats-Unis et de l'Europe : en 2021, la croissance avait été affectée par une vague réglementaire très importante décidée par le gouvernement qui avait pesé sur plusieurs secteurs, dont celui très important de l'immobilier. Par la suite, l'économie du pays avait été touchée par des mesures de confinement qui avaient concerné plusieurs grandes villes très importantes dans le cadre du maintien de la politique de « zéro Covid ». Désormais, l'économie chinoise semble prête à rebondir, surtout que la politique stricte de zéro Covid a été sérieusement assouplie en décembre, au moment où la crainte de récession touche les Etats-Unis et l'Europe.

Notons enfin que, sur le plan géopolitique, l'année a été très compliquée. Les tensions internationales ont lourdement pesé sur la confiance des investisseurs et déstabilisé le marché des matières premières. La guerre en Ukraine a provoqué une envolée des cours des matières premières énergétiques et agricoles. Cela a incité les pays européens à complètement modifier les sources d'approvisionnement, ce qui a fait peser un coût additionnel très important. Par ailleurs, les tensions entre la Chine et les Etats-Unis se sont encore durcies, autour du cas de Taiwan mais également en raison d'une compétition de long terme qui réduit les perspectives de coopération entre les deux pays, les deux plus grandes puissances économiques du monde. La reconduction du Président Xi Jinping, pour un 3^{ème} mandat inédit à la tête du pays, laisse en outre augurer une Chine plus tournée vers elle-même à moyen terme.

Dans ces conditions très complexes, les investisseurs ont peiné à trouver une direction claire. L'évolution des marchés a été très erratique et les performances d'ensemble se sont avérées négatives, même si un regain d'optimisme a commencé à se manifester à partir du mois d'octobre. En effet, la perspective d'une décade de l'inflation, et donc d'une sorte de plafond atteint sur les taux d'intérêt, a commencé à redonner confiance aux marchés, d'autant que les valorisations d'ensemble des actions ont baissé.

Taux d'Intérêt

Aux Etats-Unis, les taux longs à 10 ans ont ainsi monté de près de 235 points de base (bps), mais, fait remarquable, ce sont les échéances courtes qui se sont tendues davantage en anticipation de la remontée des taux directeurs américains, si bien que la courbe des taux s'est inversée avec un rendement de près 4.4% pour le 2 ans et 3,87% pour le rendement du T Notes 10 ans.

Le mouvement a été également spectaculaire en zone euro : le rendement du Bund allemand est également remonté à partir des premiers mois de 2022, passant de -0,17% à 2.57% en fin de période. Au sein de la zone euro, les mouvements ont été similaires, avec quelques turbulences ponctuelles sur les spreads souverains en zone euro, France comprise. Cela a été surtout notable sur la dette italienne au moment des élections, en raison du moindre soutien à venir de la Banque Centrale Européenne (BCE) et d'une grande disparité de situations budgétaires et financières entre les pays de la zone. La performance de l'indice des obligations gouvernementales de la zone euro (FTSE Euro Zone Government Bond Index) s'inscrit en baisse de près de 18.4% sur la période.

Sur le crédit, les spreads se sont écartés en 2022 dans le contexte de crainte d'un ralentissement économique susceptible de détériorer les comptes des entreprises. Le segment Investment Grade (IG) a baissé de près de 13.6% en Europe, l'indice obligations High Yield (HY) de 11.5% en Europe et de 11.2% en Dollar aux Etats-Unis.

Le parcours des **obligations émergentes** a été plus contrasté car certains pays ont très mal géré la crise sanitaire, souvent par manque de moyens logistiques et de technicité, si bien que les monnaies émergentes, pour la plupart, sont restées assez faibles. Par la suite, la crise en Ukraine a naturellement affecté l'appétit des investisseurs pour cette classe d'actifs, mais dans des proportions finalement assez limitées. Les dommages ont particulièrement concerné les obligations souveraines russes. Le pays a fait l'objet de sanctions financières très sévères si bien que les obligations russes sont valorisées à 0%. L'indice des obligations émergentes libellées en devises fortes s'inscrit en baisse de 17.8% en Dollar (-12.4% en euros) celui de l'indice de dettes émises en monnaies locales est en baisse de 11.7% en Dollar (-5.9% en euros).

Les obligations convertibles ont été très affectées par la hausse des rendements obligataires et la baisse des marchés actions. Elles ont reculé de 14.2% en Europe sur la période et de 18.7% aux Etats-Unis.

Concernant les devises, l'Euro a baissé vis-à-vis du Dollar, passant de 1,13 à 1.07 en fin de période, après avoir atteint la zone de 0.95, soit un recul final de près de 5%. La monnaie américaine a bénéficié de la rapide remontée des taux directeurs US et du contexte de guerre en Europe. Le RMB, la devise chinoise, a également été affectée par la situation économique délicate en Chine et la fermeté de la monnaie américaine : elle a reculé de près de 8% contre le Dollar. Parmi les autres devises émergentes, les monnaies des pays exportateurs de matières premières ont progressé dans l'ensemble, à l'image du Real Brésilien et du Peso mexicain qui ont gagné respectivement 12% et 11.6% contre l'Euro. En Europe, la Livre Sterling a reculé de 5.5% contre l'Euro. Le Franc Suisse a, quant à lui, progressé de près de 5% contre l'Euro.

Les marchés actions ont été particulièrement volatils dans ce contexte de durcissement monétaire et de tensions internationales. Les actions internationales ont ainsi perdu près de 17% en USD, comme l'indice S&P 500 des actions américaines et près de 9% pour l'indice Eurostoxx, dividendes compris. La baisse a été particulièrement remarquable sur les valeurs de croissance aux valorisations plus élevées et qui ont été touchées par la tension des taux d'intérêt. Ce fut ainsi le cas des valeurs technologiques, notamment américaines : l'indice Nasdaq a reculé ainsi de 30% aux Etats-Unis sur la période.

Les actions émergentes ont sensiblement sous-performé : le contexte sanitaire et politique plus compliqué, des taux d'inflation plus importants et des Banques Centrales moins puissantes pour soutenir les gouvernements en sont les principales explications. La performance de l'indice des actions émergentes s'est établie ainsi à -22% en Dollar. Les actions chinoises ont été fortement touchées par la vague réglementaire et les confinements. Les actions chinoises cotées sur les Bourses chinoises ont reculé de 19% en monnaie locale et celles cotées à Hong Kong de 15%, et ce malgré un rebond spectaculaire en fin d'année après l'assouplissement annoncé des mesures sanitaires et de soutien à l'économie, particulièrement le secteur immobilier.

A noter que, dans ce contexte géopolitique troublé et de reprise de l'inflation, l'once d'or a quelque peu déçu et reste stable sur la période, clôturant à près de 1840 USD l'once, après avoir atteint un plus haut de près de 2050 après l'invasion russe en Ukraine.

Gestion

Sur l'exercice 2022, la valeur liquidative de la part C du Fonds d'Epargne Salariale OFI ACTIONS PME-ETI ES est passée de 133.51 euros au 31 décembre 2021 à 108.84 euros au 30 décembre 2022, soit une baisse de 18.48%.

Nous rappelons que le Fonds d'Epargne Salariale OFI ACTIONS PME-ETI ES est un Nourricier du Fonds OFI ACTIONS PME-ETI et que les opérations citées sont celles réalisées dans le Fonds Maître OFI ACTIONS PME-ETI.

Le Fonds réalise une performance de presque 2% sur le quatrième trimestre 2022. Cette hausse pourrait presque paraître anecdotique, c'est pourtant le 1er trimestre en hausse de l'année. En effet, le Fonds affiche une baisse de 18,9% sur l'année, là où les indices de petites valeurs de la place parisienne affichent des baisses comprises entre -20% et -35%. Cette année encore, plus la société est petite, plus sa performance sur les marchés financiers est mauvaise. C'est la 4ème année sur 5 où les small caps font moins bien que les large caps alors qu'historiquement les PME / ETI surperforment les grandes valeurs 8 années sur 10.

Nos positions en Aurès Technologies et Plastivaloire ont particulièrement souffert sur l'année. Le fabricant de caisses enregistreuses Aurès n'a pas su faire face à une forte demande post-covid notamment à cause des tensions et pénuries sur sa chaîne logistique tandis que Plastivaloire, qui fabrique des pièces en plastique notamment pour l'industrie automobile, a dû ajuster son activité aux cadences aléatoires de ses clients. Ces deux sociétés conservent des fondamentaux solides et la moindre amélioration de leur momentum d'activité a un effet important sur leur cours de bourse comme on a pu le constater avec l'équipementier automobile sur le dernier trimestre et justifient leur maintien dans le portefeuille. Au contraire de la société Targetspot, spécialiste de la monétisation des audiences digitales comme les podcasts, qui, malgré l'excellente performance économique de son principal actif, a mis le groupe dans une situation financière délicate en finançant une activité de niche mais très gourmande en capitaux. C'est l'exemple type de l'effet néfaste qu'une mauvaise allocation du capital peut avoir dans une société malgré la qualité des actifs. Nous avons préféré vendre notre ligne compte tenu d'une situation bilancielle qui allait devenir trop tendue. La société a d'ailleurs fini par vendre ce bel actif pour assurer la continuité de l'exploitation d'une activité plus conceptuelle...

Un des meilleurs contributeurs à la performance est la société Prodways, c'est aussi un des plus gros achats du fonds sur l'année. Ce spécialiste français de l'impression 3D arrive à tirer son épingle du jeu dans une industrie pourtant dominée par de gros acteurs américains avec une croissance et surtout des marges à des niveaux records qui placent la société parmi les meilleurs du secteur. L'activité du groupe continue d'être tiré par le secteur médical et notamment le dentaire, avec une dynamique vertueuse de chiffre d'affaires récurrents : en effet Prodways vend des consommables (matière) après chaque vente d'imprimante 3D ce qui permet d'améliorer la rentabilité et la visibilité de l'activité. Dekuple est aussi un contributeur positif important. Cet acteur du data marketing multicanal a vu son titre progresser de +38% sur l'année en ligne avec l'amélioration de ses performances économiques. Pour la première fois dans l'histoire du groupe, les activités de marketing digital dépassent 50% de l'activité avec une croissance proche de 30% sur les 9 premiers mois de l'année portée par l'organique pour moitié, le reste venant des acquisitions récentes. L'activité magazines poursuit son déclin mais conserve une excellente rentabilité avec des investissements limités. Nous sommes exactement dans nos thèses d'investissement et conservons ces 2 sociétés.

Enfin, nous avons vendu deux titres dans le cadre d'OPA : Groupe Open et Cast. Beaucoup semblent l'oublier, mais un des moteurs importants de la performance de la classe d'actif est son attrait spéculatif. Historiquement, et grâce à de meilleurs fondamentaux, la catégorie se paye avec une prime d'environ 20% sur les grandes sociétés alors qu'on constate actuellement une décote de 20%.

INFORMATIONS RELATIVES AU FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité

L'actif du Fonds n'est pas investi sur des actifs illiquides. Le Fonds étant investi en micro-caps, sa liquidité est réduite. La Société de Gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel

Le niveau de risque reflète les risques des marchés dans lesquels l'OPCVM Maître OFI ACTIONS PME-ETI est exposé.

Le risque du Fonds se situe en date du 30 décembre 2022 au niveau [6] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

Au travers du FCP OFI ACTIONS PME-ETI, le porteur s'expose principalement aux risques suivants :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au Fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du Fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque action :

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser. De plus, le Fonds sera exposé sur des sociétés de petites et moyennes capitalisations. Sur ces marchés, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative".

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Gestion du risque

La Société de Gestion a mis en place une politique de suivi et de gestion des risques lui permettant de s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs et de la bonne adéquation de la liquidité de l'actif par rapport à celle du passif. La fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques définis au sein du prospectus du Fonds (hard guidelines) et effectue un suivi quotidien des différents risques liés aux actifs. Un contrôle de la structuration à la création du Fonds afin de s'assurer de l'adéquation actif/passif ainsi qu'un contrôle des valorisations sont également effectués.

Levier du Fonds au 30 décembre 2022

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- méthode brute [99.51%]

- méthode de l'engagement [100.00%]

INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ».

2) Les contrats financiers (dérivés)

Change : Pas de position au 30/12/2022

Taux : Pas de position au 30/12/2022

Crédit : Pas de position au 30/12/2022

Actions – CFD : Pas de position au 30/12/2022

Commodities : Pas de position au 30/12/2022

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 30 décembre 2022, le Fonds d'Epargne Salariale OFI ACTIONS PME-ETI ES n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : ES Ofi Invest Actions PME-ETI

Identifiant d'entité juridique : 969500SPJNABR1LXEX06

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Le produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___ %

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___ % d'investissements durables

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___ %

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas **réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?



Le fonds a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles. Le fonds a mis en place les exclusions suivantes : charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses significatives etc...
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences

ES Ofi Invest Actions PME-ETI (ci-après « le Fonds ») est un fonds nourricier investi à 90% dans le Fonds Ofi Invest Actions PME-ETI (ci-après « le Fonds Maître »), avec une poche de liquidités pouvant atteindre un maximum de 10%.

Le Fonds Maître Ofi Invest Actions PME-ETI promeut des caractéristiques environnementales et sociales tout en veillant aux bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, via ses approches extra-financières conformes aux exigences ESG du Label Relance, dont le Fonds est titulaire depuis le 25 août 2021.

Les exigences ESG du label Relance auxquelles se conforme le Fonds Ofi Invest Actions PME-ETI portent :

Sur le plan Environnemental : soutenir les entreprises qui plaident pour les causes environnementales. Il est interdit pour un Fonds labellisé relance d'investir dans le secteur du charbon par exemple.

Sur le plan Social : les critères sociaux visent à valoriser les employés en cas de bon résultat de l'entreprise. Et ce, sous forme de rémunération (intéressement, participation), d'actions gratuites, et de plans d'épargne salariale. Les critères sociaux, c'est aussi d'assurer le respect de thématique majeurs tels que les valeurs du droit de l'homme, les normes internationales du travail, et la lutte contre les discriminations.

Sur le plan de la Gouvernance : cela concerne notamment le comité de rémunération, d'audit, la présence d'un administrateur indépendant, ou encore le pacte d'actionnaire. Ces exigences ESG sont intégrées dans le cadre de l'analyse ESG appliquée au Fonds, dont les 13 critères figurent ci-dessous et auxquels les engagements de performance ESG du Fonds sont adossés.

| | |
|--|---|
| <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid #0070C0; padding: 5px; margin-right: 10px;">1</div> <div> <p>Environnement</p> <p>5 critères – 22 indicateurs</p> </div> </div> | <ul style="list-style-type: none"> • <i>Impact environnemental positif de l'activité et initiatives de la société en la matière (0-25%)</i> • Stratégie globale en matière d'environnement (12%) • Maîtrise des impacts environnementaux (37%) • Maîtrise des risques associés au changement climatique et contribution à la transition énergétique (19%) • Gestion responsable et mesures en faveur de l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement (8%) |
| <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid #0070C0; padding: 5px; margin-right: 10px;">2</div> <div> <p>Social</p> <p>4 critères – 18 indicateurs</p> </div> </div> | <ul style="list-style-type: none"> • <i>Impact social et sociétal positif de l'activité et initiative de la société en la matière (0-25%)</i> • Politique sociale et préservation de l'emploi (39%) • Amélioration des conditions de santé-sécurité (19%) • Gestion responsable et pratiques sociales de la chaîne d'approvisionnement (17%) |
| <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid #0070C0; padding: 5px; margin-right: 10px;">3</div> <div> <p>Gouvernance</p> <p>4 critères – 25 indicateurs</p> </div> </div> | <ul style="list-style-type: none"> • <i>Intégrité des organes de gouvernance, qualité de la communication et transparence (25%)</i> • Meilleures pratiques de gouvernance (48%) • Ethique des affaires (14%) • Egalité femmes / hommes (14%) |

Critères évalués qualitativement en interne par les gérants analystes et l'équipe ESG/Amiral Gestion

Enfin, dans le cadre du label Relance, le Fonds Maître promeut également la création d'emplois et vise à favoriser la participation à des opérations primaires.

Les approches extra-financières appliquées par le Fonds ne sont pas adossées à un indice durable spécifique. L'équipe de gestion suit les caractéristiques et performances ESG du Fonds en relatif par

rapport à un univers de référence cohérent avec la stratégie d'investissement du Fonds, et composé de plus de 200 entreprises françaises de petites et très petites capitalisations, couvertes par la recherche ESG de notre partenaire agence de notation extra-financière Ethifinance, sans considération de performance ESG pour le constituer.

Le Fonds est également soumis à des exclusions sectorielles et normatives (charbon, tabac, pornographie, énergies fossiles non conventionnelles, Pacte Mondial des Nations Unies, controverses significatives etc).

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité du Fonds Maître Ofi Invest Actions PME-ETI permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes

Au 30 décembre 2022, le Fonds Maître Invest Actions PME-ETI a 94.60% de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales.

Engagement de Note ESG moyenne du portefeuille supérieur à celle de l'univers d'investissement

Le fonds applique dans son processus d'investissement le suivi d'une Note de performance ESG dont la grille de critères et d'indicateurs ESG a été conçue par Amiral Gestion sur la base de données collectées par une agence externe spécialisée, Ethifinance selon sa base Gaïa. Cette évaluation constitue la notation de référence pour mesurer la performance ESG du portefeuille d'OFI Actions PME-ETI par rapport à son univers de référence ESG.

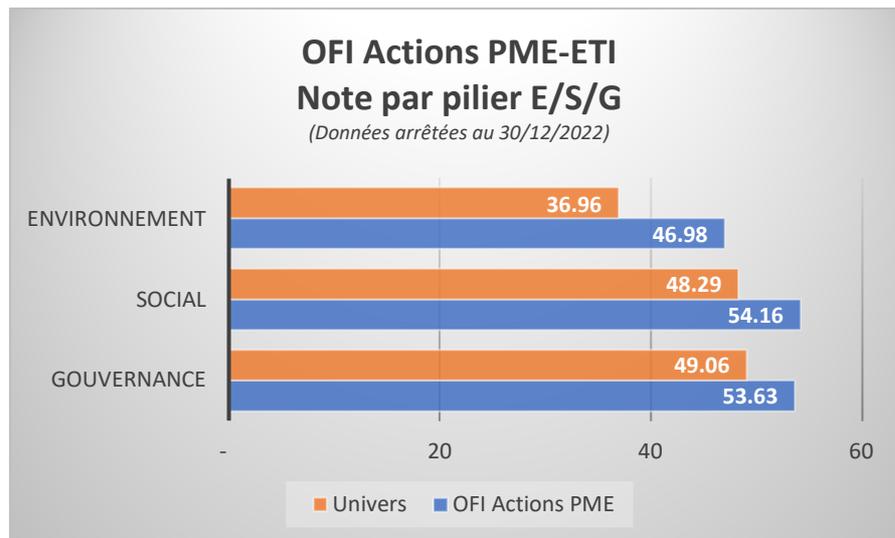
Note de Performance ESG (source : Amiral Gestion, Base Gaïa Ratings d'Ethifinance)¹
 Au 30 décembre 2022

| | Note ESG (/100) | Couverture ² | Performance relative du fonds / univers |
|----------------------------|-----------------|-------------------------|---|
| OFI Actions PME-ETI | 51,2 | 97,45% | + 15,3 % |
| Univers | 44,4 | 99,54% | |

La performance ESG du fonds OFI Actions PME-ETI est supérieure à celle de son univers de référence ESG (+15,3%), ainsi que sur les 3 piliers Environnement - Social - Gouvernance, qui composent la notation ESG comme le montre les données figurant ci-dessous.

¹ La notation ESG est exprimée sur une échelle de 0 à 100, 100 étant la meilleure note possible.

² Le fonds est engagé à avoir un taux d'analyse et de notation extra-financière couvrant a minima 75% de ses investissements en actions (ce taux peut s'entendre en pourcentage de l'actif net du fonds ou en nombre d'émetteurs de l'OPC).



Principaux contributeurs de la performance ESG du fonds

| Nom | Note ESG | Poids recalculé* |
|---------------------------|----------|------------------|
| PIERRE ET VACANCES | 83,9/100 | 6,39 % |
| PRODWAYS GROUP | 57,5/100 | 9,01 % |
| ADL PARTNER | 65,8/100 | 7,44 % |
| COGELEC | 58,4/100 | 6,67 % |
| HAULOTTE GROUP | 72,3/100 | 5,17 % |

Poids recalculé* : poids réel en % de l'actif net, recalculé en fonction de la couverture effective de la donnée de notation ESG externe sur le portefeuille. Les instruments financiers du portefeuille, non couverts par la donnée de notation ESG, voient leurs poids annulés et ne contribuent pas à la notation ESG globale. Ces poids sont réalloués proportionnellement sur les lignes couvertes par la donnée de notation ESG externe.

Principaux détracteurs de la performance ESG du fonds

| Nom | Note ESG | Poids recalculé* |
|----------------------------|----------|------------------|
| NACON | 49,9/100 | 0,04 % |
| Global Bioenergies | 27,2/100 | 0,23 % |
| U10 CORP | 8,75/100 | 1,17 % |
| CATANA GROUP | 10,8/100 | 1,46 % |
| GROUPE PIZORNO ENV. | 59,3/100 | 0,43 % |

Poids recalculé* : poids réel en % de l'actif net, recalculé en fonction de la couverture effective de la donnée de notation ESG externe sur le portefeuille. Les instruments financiers du portefeuille, non couverts par la donnée de notation ESG, voient leurs poids annulés et ne contribuent pas à la notation ESG globale. Ces poids sont réalloués proportionnellement sur les lignes couvertes par la donnée de notation ESG externe.

Indicateurs de qualité environnemental / changement climatique

Dans le cadre des caractéristiques environnementales promues par OFI, le fonds a pris un engagement de meilleure performance du portefeuille par rapport à son univers sur un indicateur de qualité environnemental en faveur du climat : l'Intensité carbone

Les résultats de cet engagement au 30/12/2022 sont restitués ci-dessous.

ENVIRONNEMENT : INTENSITE CARBONE

*LEGENDE

| DATE | INTENSITE CARBONE* OFI Actions PME-ETI | | | | |
|------------|---|---------|--------------|---------|-----------------------------|
| | Couverture PTF / UNIV | | Portefeuille | Univers | Performance relative (%) |
| | Portefeuille | Univers | | | |
| 30/12/2022 | 85,14% | 53,18% | 117,12 | 119,28 | -1,81% |

Source : Amiral Gestion – Données S&P Trucost

WACI: Moyenne pondérée des ratios d'intensité carbone par million de chiffre d'affaires (somme poids * ratio d'intensité pour chaque titre). La mesure est exprimée en tonnes équivalent de CO2 / M€ de CA.

Scope 1, 2 et partie indirecte du scope 3 amont.

N.B. : Seules les émissions directes - similaires aux émissions de "Scope 1" - et les émissions indirectes (amont premier rang comprenant le Scope 2 et la partie directe du Scope 3 Amont) ont été prises en compte dans ce calcul. Le reste des émissions indirectes dites "Scope 3" n'ont pas été incluses dans ce calcul à cause de l'absence de transparence des entreprises sur cet aspect et du double comptage significatif lié à cette inclusion.

Le fonds OFI Actions PME-ETI respecte son engagement en ayant une intensité carbone inférieure à celle de son univers de référence (-1,81 %).

Suivi des métriques climat et d'empreinte environnementale d'OFI Actions PME

Une analyse d'indicateurs environnementaux prédéfinis est menée afin de mesurer la matérialité du fonds.

| | Intensité carbone* (Tco2/m€ CA) Scope 1+2 Scope 1+2+3 | Température et Alignement 2°C* | Empreinte environnementale EC/R (% CA)* | Part Verte (alignement à la Taxo_ EU ³) *** | Part Brune (%CA)* * | Risques de Transition (%EBITDA à risque/scénario élevé) Horizon 2030* | Risques physiques (score compo ajusté / scénario élevé) Horizon 2030 (/100)* |
|--------------------------------|---|--------------------------------------|--|---|------------------------------|--|---|
| OFI Actions PME-ETI | 81,43 296,8 | < 1.75 °C | 3,68% | 4,73% ⁴ | 0% | 0,67% | 37,47 |
| Couverture | 70,59% | 70,59% | 70,59 % | 8,82% | - | 55,88% | 20,59% |
| Univers | 92,59 337,4 | < 2 °C | 4,3 % | 43,27 % | 0 % | 4% | 23 |
| Couverture | 43,88% | 43,17% | 43,88 % | 2,16% | - | 30,34% | 20,14% |

La synthèse des résultats sur les indicateurs clés du fonds OFI Actions PME sont restitués dans le tableau ci-dessous :

* Source : S&P - Trucost

**Source : MSCI

*** Source : Sustainalytics

OFI Actions PME-ETI est bien orienté sur le plan de ses métriques climat en relatif de son univers, en particulier sur **sa température inférieure à 1.75°C**, convergente avec l'objectif de l'Accord de Paris pour le climat, et **une part verte peu significative** du fonds s'établissant à 4,73% d'alignement contre 43,27% pour l'univers. A noter tout de même que les taux de couverture restent faibles pour le fonds et son univers de référence dû à la stratégie

³ Il s'agit de la donnée d'Alignement à la Taxonomie exprimée en % du chiffre d'affaires avec comme source les données de recherche de l'agence Sustainalytics à partir des données reportées par les entreprises et sur la base d'estimations.

⁴ Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 100% / Part de données reportées par les entreprises : 0 %

d'investissement, fondée sur les PME, ce qui ne permet pas de conclure que ce résultat est représentatif pour le portefeuille en matière de part verte.

Suivi des indicateurs du label France Relance

Le fonds Maître Ofi Invest Actions PME-ETI est titulaire du label France Relance. Selon le reporting publié par le label France Relance :

- Le nombre de personnes employées en France totalisé par les entreprises en portefeuille : **45 000 employés**
- Le nombre d'opérations primaires auxquelles le Fonds a participé : **3 opérations**

Suivi des reporting associés à la stratégie du Fonds

- La production d'un reporting de vote dédié au Fonds dans les délais réglementaires
- La production d'un reporting de notre activité de dialogue-engagement ESG traçable avec les sociétés du portefeuille qui portera sur :
 - la sensibilisation aux meilleures pratiques ESG, des échanges réguliers sur les sujets ESG via l'identification des potentiels facteurs de création de valeur et/ou de risques.
 - une attention particulière et une mise sous surveillance des émetteurs dont la transparence sur leurs pratiques ESG selon nos critères d'analyse s'avérerait insuffisante, avec la possibilité d'un désinvestissement dans certains cas

Ces informations sont reprises à la question : Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et 30 décembre 2022.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● ***Et par rapport aux périodes précédentes ?***

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Le fonds OFI Actions PME-ETI promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien qu'il n'ait pas une stratégie d'investissement centrée sur un objectif d'investissement durable au sens de la réglementation Disclosure SFDR, **le fonds s'engage à présenter une proportion minimale de 10% d'investissements durables.** L'investissement durable pour Amiral Gestion⁵ est défini comme un investissement dans un instrument financier portant sur une ou plusieurs activités économiques :

⁵ Source : Note méthodologique Investissement durable Amiral Gestion

- Contribuant substantiellement à l'objectif environnemental d'atténuation du changement climatique afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 conformément aux Accords de Paris pour le Climat ;
- Apportant une contribution positive nette à un ou plusieurs Objectifs du Développement Durable des Nations Unies (ODD) à caractère social à horizon 2030 ;

Pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun autres objectifs environnementaux ou sociaux, et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Part d'investissement durable – Bilan au 30/12/2022

| OFI Actions PME-ETI <i>(Données pondérées au 30/12/2022)</i> | |
|--|---------------|
| PART TOTALE D'INVESTISSEMENTS DURABLES <i>Part d'ID minimale : 10%</i> | 20,82% |
| Part d'investissements durables contribuant à l'objectif environnemental / Atténuation changement climatique | 15,99% |
| Part d'investissements durables contribuant à l'objectif social / ODD sociaux | 4,83 % |

Depuis le 30/12/2022, nous avons mis en place la mesure de la part d'investissements durables de nos fonds selon la méthodologie définie et accessible sur le site internet d'Amiral Gestion, prenant en compte un faisceau de critères d'éligibilité, parmi lesquels la prise en compte des PAI depuis cette date afin de concrétiser auprès du porteur la réalité de l'engagement pris dans la détermination d'une part d'investissement durable pour nos compartiments. A ce titre, le fonds dégage au 30/12/2022 une part d'investissement durable représentant 20,82 % de l'actif net du portefeuille.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Par construction, l'Investissement Durable défini par Amiral Gestion est déterminé selon des critères de contribution positive tout en s'assurant que ces investissements ne nuisent pas à **des objectifs environnementaux ou sociaux**. Aussi, des critères d'éligibilité spécifiques pour chacun des objectifs à caractère social et environnemental sont déterminés à cette fin.

Par ailleurs, le fonds suit différentes étapes dans son processus d'investissement permettant de démontrer la prise en considération des incidences négatives caractérisées par un **DNSH SFDR** applicable à tous les fonds classifiés SFDR 8 et SFDR 9, et intégrant notamment la prise en compte depuis le 31-12-2022 de 16 indicateurs couvrant les principales incidences négatives (« PAI SFDR ») sur les facteurs de durabilité.

Sa stratégie d'investissement socialement responsable se traduit également par des exigences supplémentaires comme l'application d'une note ESG minimale et d'une sélectivité ESG sur l'univers d'investissement qui constitue des facteurs additionnels attestant d'une bonne qualité ESG des investissements.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Conformité du fonds à la politique d'exclusion sectorielle⁶



Au 30 décembre 2022, et sur l'ensemble de l'année 2022, aucune entreprise du portefeuille ne présente une exposition directe ni indirecte aux secteurs visés par sa politique d'exclusion sectorielle⁸.

Par ailleurs, **la part brune du fonds, à savoir son exposition au charbon et aux énergies fossiles, est nulle.**

Non exposition du fonds à des controverses de gravité forte à sévère⁹

Aucune entreprise en portefeuille n'est exposée à des controverses de niveaux de gravité 4 (forte) et 5 (sévère), conformément à la politique d'exclusion du fonds.

Par ailleurs, conformément à la méthodologie de qualification de l'investissement durable, aucun investissement permettant de totaliser la part d'investissement durable totale n'est exposé à des controverses de gravité 3 (significative).

Bilan global au 30/12/2022

Au 30/12/2022, tous les investissements qualifiés de durable pour le fonds sont conformes aux critères définis dans la méthodologie de l'investissement durable, attestant ainsi qu'aucun préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan social et environnemental a été identifié.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Conformité du fonds au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

Mensuellement, les entreprises présentes dans le portefeuille du fonds OFI Action PME-ETI sont passées en revue afin de vérifier leur conformité à la politique d'exclusion normative adoptée par Amiral Gestion pour l'ensemble de ses portefeuilles gérés et en lien avec les principes du Pacte Mondial et de l'OCDE. Cette revue est réalisée en interne à partir des données de l'agence de notation extra-financière Sustainalytics.

Le fonds OFI Actions PME exclut de son portefeuille les entreprises qui seraient répertoriées comme étant non conformes au Pacte Mondial des Nations Unies. En cas d'entreprises répertoriées en « watchlist », elles sont mises sous surveillance : une analyse de la pratique controversée est réalisée, voire une action de dialogue-engagement initiée, le résultat pouvant conduire à une sortie du portefeuille.

En cas d'exclusion liée à nos politiques d'exclusion normative et sectorielle, le gérant du fonds appliquera le processus prévu dans le cadre de la procédure d'escalade en cas de franchissement des règles d'éligibilité fixées par le fonds.

⁶ La revue sectorielle est réalisée en interne via les données de l'agence MSCI ESG. Pour l'exposition au charbon et aux énergies fossiles, les données sont complétées par les informations des listes d'exposition GCEL / GOGEL d'Urgewald.

⁷ Le détail des règles d'exclusion est disponible dans la rubrique Investissement Responsable du site internet d'Amiral Gestion.

⁸ Taux de couverture d'analyse : 97.05%

⁹ Taux de couverture d'analyse : 85.30%

Bilan au 30/12/2022



- **100% des entreprises couvertes sont conformes au Pacte Mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE**
- Aucune entreprise n'est inscrite sous statut Watchlist

Taux de couverture d'analyse : 85.30%

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La Société de Gestion par délégation a mis en place des méthodes d'évaluation sur les émetteurs investis pour chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs des durabilités :

Les informations sur la prise en compte des principales incidences négatives sur l'ensemble du portefeuille seront restituées dans le document périodique annuel du fonds qui intégrera le format de reporting dédié au PAI et matérialisé par l'Annexe 1 des RTS SFDR. Cette annexe sera intégrée pour la première fois dans le document périodique de l'exercice 2023 qui paraîtra au S1 2024. Il convient toutefois de préciser qu'une mise à jour de cette annexe sera effectuée au plus tard le 30 juin 2023 pour mentionner les données chiffrées de chaque PAI.

[Indicateurs PAI SFDR suivis par le Fonds](#)

| Nature des PAI | Référence | Nom | Source de données | Offre | Statut (proxy, cible) | Méthode de calcul |
|---------------------------------|-----------|---|---|-----------------------------------|-----------------------|---|
| Environnement | PAI 1 | Emissions de GES | MSCI (par défaut) Ethifinance | MSCI rating Ethifinance rating | Modèle cible | Le calcul s'opère sur chaque scope et l'agrégation totale des scopes des émissions. Le calcul est une moyenne pondérée des émissions par le ratio entre le montant d'investissement de chaque constituant du portefeuille rapporté à la valeur d'entreprise. Cf annexes RTS |
| Environnement | PAI 2 | Empreinte carbone | MSCI (par défaut) Ethifinance | MSCI rating Ethifinance rating | Modèle cible | Même approche que ci-dessus. Sauf que le calcul opéré ici est une moyenne pondérée des émissions par le ratio entre le montant d'investissement de chaque constituant du portefeuille rapporté à la valeur d'entreprise. Le résultat final est normalisé par la valeur totale du portefeuille. |
| Environnement | PAI 3 | Intensité carbone | MSCI (par défaut) Ethifinance | MSCI rating Ethifinance rating | Modèle cible | Même approche que ci-dessus. Sauf que le calcul est une moyenne pondérée du ratio des émissions par les revenus annuels de l'entreprise, par le ratio entre le montant d'investissement de chaque constituant du portefeuille rapporté au montant total investi par le portefeuille. Cf annexes RTS |
| Environnement | PAI 4 | Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles | MSCI | Climate Change Metrics | Modèle cible | Part des investissements sur des entreprises du portefeuille qui exercent des activités, générant des revenus, dans la chaîne de valeur des énergies fossiles |
| Environnement | PAI 5 | Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable | MSCI | Climate Change Metrics | Modèle cible | Part des entreprises du portefeuille qui, pour leurs opérations, consomment ou produisent des énergies non renouvelables |
| Environnement | PAI 6 | Consommation d'énergie | MSCI (par défaut) Ethifinance | MSCI rating Ethifinance rating | Modèle cible | Pour les entreprises des secteurs les plus émissifs en émission de gaz à effet de serre, est calculée l'agrégation de l'intensité de la consommation d'énergie (normalisation par le CA) |
| Environnement | PAI 7 | Biodiversité | MSCI (par défaut) Ethifinance | MSCI rating Ethifinance rating | Modèle proxy | En cours de test |
| Environnement | PAI 8 | Emissions dans l'eau | MSCI (par défaut) Ethifinance | MSCI rating Ethifinance rating | Modèle proxy | En cours de test |
| Environnement | PAI 9 | Taux de déchets dangereux | MSCI (par défaut) Ethifinance | MSCI rating Ethifinance rating | Modèle proxy | En cours de test |
| Social / Sociétal / Gouvernance | PAI 10 | Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales | Sustainalytics | GSS | Modèle cible | Part des investissements sur des entreprises du portefeuille qui sont analysées comme en violation des principes du Pacte Mondial Des Nations-Unies ou des lignes directrices pour les entreprises multinationales, défini par l'OCDE |
| Social / Sociétal / Gouvernance | PAI 11 | Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Sustainalytics | GSS | Modèle proxy | En cours de test |
| Social / Sociétal / Gouvernance | PAI 12 | Écart de rémunération non ajusté entre les sexes | MSCI (par défaut) Ethifinance | MSCI rating Ethifinance rating | Modèle cible | Moyenne des écarts de rémunération entre les genres pour toutes les entreprises du portefeuille |
| Social / Sociétal / Gouvernance | PAI 13 | Diversité des genres au sein du conseil d'administration | MSCI (par défaut) Ethifinance | MSCI rating Ethifinance rating | Modèle cible | Ratio moyen du nombre de femmes membres du conseil d'administration rapporté au nombre d'hommes au conseil d'administration |
| Social / Sociétal / Gouvernance | PAI 14 | Exposition à des armes controversées | MSCI | MSCI BISR | Modèle cible | Part des investissements sur des entreprises qui génèrent une partie de leur chiffre d'affaire dans production ou distribution d'armes controversées |
| Environnement | PAI E | Utilisation et recyclage de l'eau | MSCI (par défaut) Ethifinance, Trucoat | MSCI rating Ethifinance rating | Modèle proxy | En cours de test |
| Social | PAI S | Absence de politique en matière de droits de l'homme | MSCI (par défaut) Ethifinance | MSCI rating Ethifinance rating | Modèle cible | En cours de test |

De ce fait, le Fonds Nourricier à travers son Fonds Maître a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au cours de l'exercice de manière qualitative.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 décembre 2022, le Fonds Nourricier est investi à 100,05 % dans son Fonds Maître les principaux investissements sont les suivants :

| INVESTISSEMENTS LES PLUS IMPORTANTS | SECTEUR | % D'ACTIFS | PAYS |
|-------------------------------------|---------------------------|------------|--------|
| Prodways | Industries | 10,58% | France |
| ADL Partner (Dekuple) | Services de communication | 8,69% | France |

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

| | | | |
|-------------------|---------------------------------------|---------------|--------|
| Installux | Industries | 8,17% | France |
| Cogelec | Technologies de l'information | 7,46% | France |
| Groupe Open | Technologies de l'information | 6,62% | France |
| Aures | Technologies de l'information | 5,98% | France |
| Pierre & Vacances | Bien de consommation discrétionnaires | 5,93% | France |
| TOTAL | | 53,43% | |



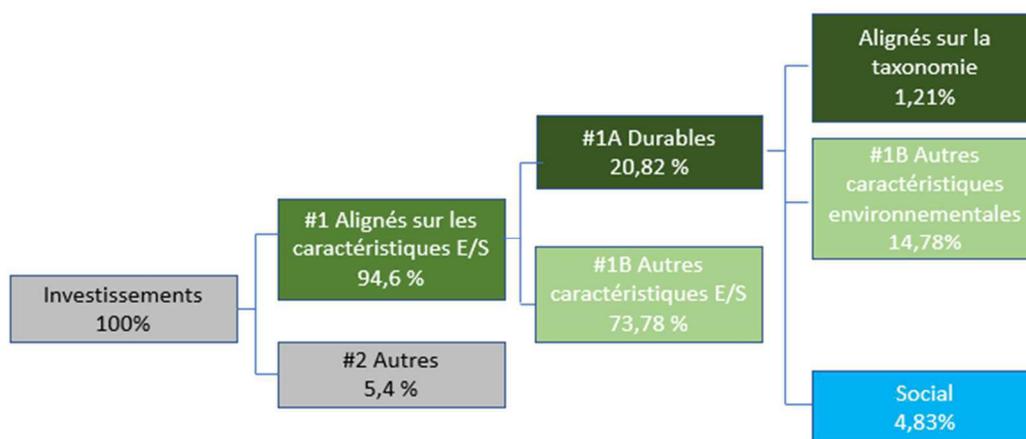
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

ES Ofi Invest Actions PME-ETI (ci-après « le Fonds ») est un fonds nourricier investi à 90% dans le Fonds Ofi Invest Actions PME-ETI (ci-après « le Fonds Maître »), avec une poche de liquidités pouvant atteindre un maximum de 10%.

Au 30 décembre 2022, le Fonds **ES Ofi Invest Actions PME-ETI a 100.05 %** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **5,40 %** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- **5,40 %** de liquidités
- **0,00 %** de dérivés

- **0,00 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 67.5% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Aligné avec les caractéristiques E/S, donc 9% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1A Aligné avec les investissements durables
- Un maximum de 32.50 % des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de liquidités

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 30 décembre 2022, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

| SECTEUR | % D'ACTIFS |
|-------------------------------|------------|
| Services de communication | 6,86 % |
| Technologies de l'information | 4,83 % |
| Biens de consommation | 4,03 % |
| Technologies de l'information | 2,22 % |
| Industries | 1,21 % |
| Santé | 1,07 % |
| Santé | 0,60 % |

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

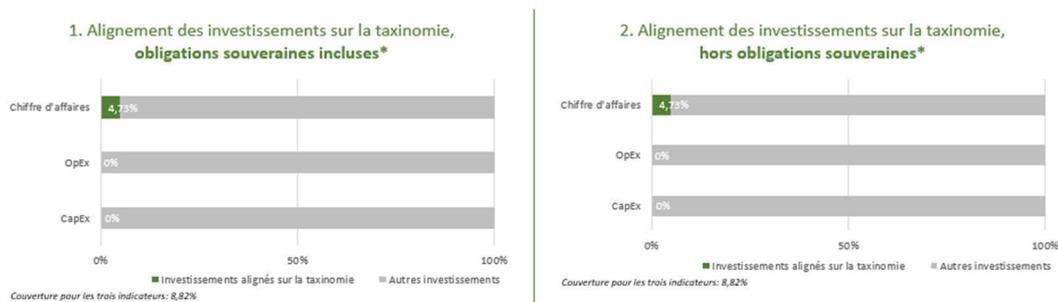
Les deux graphiques ci-dessous montrent, en vert, le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxonomie, le premier graphique présente l'alignement du produit financier sur la Taxonomie en regard de l'ensemble des investissements qui le composent, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique illustre l'alignement sur la Taxonomie uniquement en regard des investissements autres que les obligations souveraines.*

Le fonds ES OFI Invest Actions PME-ETI n'est pas engagé à une part verte minimale à ce jour. Aussi, elle a été fixée à 0%. En effet, en l'état actuel, la communication des données d'alignement reste à ce jour encore partielle sur le marché : la réglementation CSRD sur la partie relative à la publication par les entreprises de la part verte alignée ne sera obligatoire qu'à partir de décembre 2022.

Cependant, le fonds communique en ex-post sa part verte ci-dessous sur la base des données reportées ou estimées par l'agence Sustainalytics actuellement disponibles et qui ne sont pour certaines pas alignées avec les exigences réglementaires des données équivalentes.

OFI Actions PME-ETI

Part des investissements alignées sur la taxonomie au 30/12/2022



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

* Part de données estimées par l'agence Sustainalytics : 100% / Part de données reportées par les entreprises : 0 %

PART VERTE OFI Actions PME-ETI

PART VERTE : 4,73%

Sur la base de ces données fondées sur le Part verte liée au chiffre d'affaires, **le portefeuille révèle une nouvelle part verte positive, puisque 1 an auparavant, cette dernière était nulle.** En effet, la Part verte du fonds au 30/12/2021 atteignait un alignement Taxonomie de 0.03%. Toutefois, cette part verte est fondée sur un taux de couverture faible du portefeuille, ce qui ne permet pas de déduire d'une part verte significative pour le portefeuille.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

A noter que les activités bas carbones dites « contributrices » représentent la totalité des investissements alignés du portefeuille, captées sur le CA. Aucune entreprise du portefeuille n'appartient ici aux Activités de Transition ou Activités Habilitantes.

| Part des investissements réalisés par types d'activités – OFI Actions PME-ETI | | | |
|---|--------------------------|-------------------------|------------------------|
| | Activités contributrices | Activités de transition | Activités habilitantes |
| <i>Couverture : 8,82% - Source : Sustainalytics</i> | | | |
| Part des CAPEX alignés | 0% | 0% | 0% |
| Part des OPEX alignés | 0% | 0% | 0.05% |
| Part du Chiffre d'Affaires aligné | 4.73% | 0% | 0% |

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Compartiment conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques et devaient représenter un maximum de **25%** de l'actif net du Fonds, ont consisté en :

- **5,40 %** de liquidités
- **0,00 %** de dérivés
- **0,00 %** de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'un score ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds étant engagé dans la promotion de caractéristiques environnementales et sociales, et outre les pratiques d'investissement responsable mentionnées supra, il intègre **une approche de responsabilité actionnariale qui se traduit la pratique de dialogue engagement** afin d'inciter les entreprises à progresser en matière de transparence ESG et climat et sur le plan de leurs pratiques sous-jacentes.

Le reporting 2022 de l'activité d'engagement du fonds vous est restitué ci-dessous.

Reporting de dialogue et engagement ESG 2022

L'Engagement actionnarial mis en place par Amiral Gestion, rassemblant nos initiatives de dialogue-engagement ESG et d'exercice des droits de vote, s'inscrit dans notre approche d'investissement pour tous nos fonds mais également d'impact ESG dans l'incitation des entreprises à améliorer leurs pratiques en la matière, conformément à l'application de notre Politique d'investissement Responsable et de nos engagements en tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

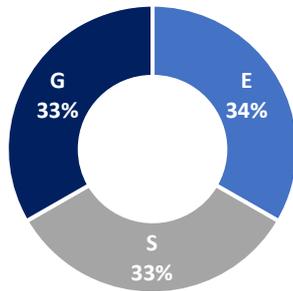
Sur l'année 2022, les gérants ont mené des actions de dialogue et d'engagement

- **Individuelles** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et les gérants d'Amiral Gestion seulement
- **Collaboratives** : échanges entre les représentants des entreprises engagées et un groupe d'investisseurs dont Amiral Gestion fait partie

| Synthèse des démarches de dialogue & d'engagement sur l'année 2022 : | | | |
|--|---|--|--|
| 9 Entreprises | 28% Du portefeuille 31-12-2022 | Engagements individuels et collaboratifs | Aures, Derichebourg, Engie Eps, Gensight biologics SA, Lacroix, Lumibird, Mr Bricolage, Prodways, SES Imagotag |

Répartition des démarches de dialogue et d'engagement individuelles par thématique :

Ces actions de dialogue ont porté sur divers enjeux environnementaux, sociaux, de gouvernance, et de transparence :



4 thèmes liés à la thématique environnementale



4 thèmes liés à la thématique sociale



4 thèmes liés à la gouvernance

Démarches de dialogue et d'engagement collaboratives :

| | | | |
|--|---------------------------------------|---|-------------------------------------|
| | Pilier Environnement | Mesures favorables à la transition écologique, en particulier de réduction de GES | Aures, SES Imagotag |
| | Pilier Social | Mesures sociales, notamment en matière de préservation de l'emploi, de formation et d'inclusion | Aures, SES Imagotag |
| | Pilier Gouvernance | Meilleures pratiques de gouvernance (mise en place de comités de rémunération, d'audit, présence d'administrateurs indépendants et d'administrateurs salariés, de pactes d'actionnaires, etc.). | Derichebourg, Gensight biologics SA |
| | Engagement de transparence ESG | | Aures, Mr Bricolage |



En 2022, Amiral Gestion a rejoint la campagne de « non-divulgaration » (Non-Disclosure Campaign) du CDPI. Organisée annuellement, 263 investisseurs issus de 29 pays participent à la campagne cette année, afin d'inciter les entreprises à renseigner davantage d'informations sur leurs impacts environnementaux au travers des questionnaires du CDP. La transparence des entreprises est essentielle pour orienter les capitaux vers la transition vers une économie durable et respectueuse des engagements internationaux des accords de Paris.

Cette campagne vise les 1 400 entreprises les plus émettrices au monde. D'après les estimations du CDP, elles émettent collectivement plus de 4 gigatonnes (Gt) d'équivalent dioxyde de carbone (CO₂e) par an.

La transparence est un enjeu clé que nous partageons avec tous les investisseurs et acteurs de la finance, raison pour laquelle Amiral Gestion a souhaité rejoindre l'engagement collaboratif mené par le CDP.

En 2022, Amiral Gestion a participé à la campagne Disclosure du CDP auprès de 6 entreprises au total du fonds OFI Actions PME-ETI, dont 2 entreprises en tant que lead investor et 4 en tant que co-signataire :

| Entreprise | Engagement Amiral | Réponse entreprise |
|--------------|----------------------|---|
| Lumibird | Lead Investor | L'entreprise n'a pas participé cette année |
| SES-imagotag | Lead Investor | A participé pour la première fois à la campagne du CDP mais n'a pas rendu sa réponse visible de tous |
| Aures | <i>Co-signataire</i> | A répondu pour la première fois à la version allégée du questionnaire qui n'attribue pas de score cette année |
| Engie Eps | <i>Co-signataire</i> | L'entreprise n'a pas participé cette année |
| Lacroix | <i>Co-signataire</i> | L'entreprise n'a pas participé cette année |
| Prodways | <i>Co-signataire</i> | L'entreprise n'a pas participé cette année |



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Non applicable.

Bilan au 30 décembre 2022 (en euros)

BILAN ACTIF

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|----------------------|---------------------|
| Immobilisations nettes | - | - |
| Dépôts | - | - |
| Instruments financiers | 10 770 957,77 | 6 662 024,07 |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | - | - |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | - | - |
| Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - |
| Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Titres de créances | - | - |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Titres de créances négociables | - | - |
| Autres titres de créances | - | - |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Organismes de placement collectif | 10 770 957,77 | 6 662 024,07 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 10 770 957,77 | 6 662 024,07 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne | - | - |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés | - | - |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | - | - |
| Autres organismes non européens | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | - | - |
| Titres financiers empruntés | - | - |
| Titres financiers donnés en pension | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| Contrats financiers | - | - |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Autres opérations | - | - |
| Autres instruments financiers | - | - |
| Créances | 11 867,36 | 11 603,29 |
| Opérations de change à terme de devises | - | - |
| Autres | 11 867,36 | 11 603,29 |
| Comptes financiers | - | 12 904,85 |
| Liquidités | - | 12 904,85 |
| Total de l'actif | 10 782 825,13 | 6 686 532,21 |

Bilan au 30 décembre 2022 (en euros)

BILAN PASSIF

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|---------------|--------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital | 10 750 010,37 | 6 518 536,71 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | - | - |
| Report à nouveau (a) | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b) | 159 829,82 | 212 281,69 |
| Résultat de l'exercice (a, b) | -144 115,78 | -72 855,32 |
| Total des capitaux propres | 10 765 724,41 | 6 657 963,08 |
| (= Montant représentatif de l'actif net) | | |
| Instruments financiers | - | - |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension | - | - |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| Contrats financiers | - | - |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Autres opérations | - | - |
| Dettes | 12 396,18 | 28 569,13 |
| Opérations de change à terme de devises | - | - |
| Autres | 12 396,18 | 28 569,13 |
| Comptes financiers | 4 704,54 | - |
| Concours bancaires courants | 4 704,54 | - |
| Emprunts | - | - |
| Total du passif | 10 782 825,13 | 6 686 532,21 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|------------|------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | - | - |
| Engagements de gré à gré | - | - |
| Autres engagements | - | - |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | - | - |
| Engagements de gré à gré | - | - |
| Autres engagements | - | - |

Compte de résultat (en euros)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|--|--------------------|-------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 0,04 | - |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | - | - |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | - | - |
| Crédits d'impôt | - | - |
| Produits sur titres de créances | - | - |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | - | - |
| Produits sur contrats financiers | - | - |
| Autres produits financiers | - | - |
| Total (I) | 0,04 | - |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | - | - |
| Charges sur contrats financiers | - | - |
| Charges sur dettes financières | 11,99 | 4,04 |
| Autres charges financières | - | - |
| Total (II) | 11,99 | 4,04 |
| Résultat sur opérations financières (I - II) | -11,95 | -4,04 |
| Autres produits (III) | - | - |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV) | 109 996,80 | 63 474,58 |
| Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V) | - | - |
| Résultat net de l'exercice (I - II + III - IV + V) | -110 008,75 | -63 478,62 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (VI) | -34 107,03 | -9 376,70 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII) | - | - |
| Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII) | -144 115,78 | -72 855,32 |

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion du Fonds.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est la valeur unitaire de la part. Elle est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement. L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché de méthodes financières. La différence valeur d'entrée - valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme fermes et conditionnelles

-les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étrangers sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion. Ces modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

-Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Contrôleur légal des comptes à l'occasion de ses contrôles.

-Les instruments du marché monétaire sont évalués à leur valeur de marché

-les parts ou actions d'OPCVM ou de FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

-les titres de l'entreprise non admis aux négociations sur un marché réglementé :

a) *Titres non admis aux négociations sur un marché réglementé donnant accès au capital de l'entreprise*

Les titres de capital émis par l'entreprise sont évalués conformément aux méthodes objectives d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise.

Ces critères sont appréciés, le cas échéant, sur une base consolidée ou, à défaut, en tenant compte des éléments financiers issus des filiales significatives.

À défaut, les titres sont évalués selon la méthode de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent.

La méthode d'évaluation des titres de capital émis par l'entreprise doit être définie par un expert indépendant éventuellement désigné en justice.

Remarque : La valeur de l'entreprise peut être déterminée sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, mais non encore approuvés. Si une différence est constatée après l'approbation, la société de gestion de portefeuille rectifie la valeur.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la société de gestion de portefeuille est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

b) *Titres de créance et instruments du marché monétaires non admis aux négociations sur un marché réglementé émis par l'entreprise*

La méthode d'évaluation des titres de créance est déterminée par un expert indépendant, lors de la souscription par le fonds de ces titres et chaque fois qu'un événement ou une série d'événements ultérieurs sont susceptibles de conduire à une évolution substantielle du risque de défaillance de l'entreprise. L'expert indépendant peut éventuellement être désigné en justice.

En application de l'article R. 3332-27 du code du travail, seuls sont éligibles à l'actif du FIA les titres de créance non cotés bénéficiant d'un engagement de rachat à première demande par l'entreprise de ces titres ou lorsqu'il a été instauré un mécanisme équivalent garantissant le rachat de ces titres dans les mêmes conditions.

-Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur et les modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

-Les opérations visées à l'article R. 214-32-22 du code monétaire et financier sont évaluées à leur valeur de marché selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Si, pour assurer la liquidité du FIA, la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,20% TTC ; tout OPC inclus, à la charge du fonds.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des frais évoqués (directs ou indirects) et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPVCM) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex procédure de class action).

Frais de gestion indirects

Les commissions et les frais de gestion indirects sont fixés à 0,26% TTC maximum, sur la base de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Les revenus et produits des avoirs compris dans le Fonds sont obligatoirement réinvestis.

Evolution de l'actif net du Fonds d'épargne salariale (en euros)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|----------------------|---------------------|
| Actif net en début d'exercice | 6 657 963,08 | 3 165 067,73 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises au Fonds d'épargne salariale) | 9 543 938,19 | 3 841 850,72 |
| dont participation ou compléments de participation | 207 486,21 | 343 894,60 |
| dont plan d'épargne ou intéressement | 2 181 202,32 | 1 106 430,62 |
| dont transferts | 2 492 382,64 | 959 789,67 |
| dont arbitrages | - | - |
| dont versements volontaires et abondements | 4 662 867,02 | 1 431 735,83 |
| dont autres | - | - |
| dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - prélevés | 51,24 | 32,45 |
| dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - rétrocedés | -51,24 | -32,45 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises au Fonds d'épargne salariale) | -3 426 427,92 | -1 514 208,35 |
| dont rachats par les salariés - parts disponibles | -2 294 010,14 | -389 296,72 |
| dont rachats par les salariés - accession à la propriété | - | - |
| dont rachats par les salariés - mariage | - | - |
| dont rachats liés au départ à la retraite | - | - |
| dont rachats liés au départ de l'entreprise | - | - |
| dont transferts | -1 132 417,78 | -1 124 911,63 |
| dont arbitrages | - | - |
| dont autres | - | - |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 104 167,00 | 189 248,46 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -22 277,08 | - |
| Plus-values réalisées sur contrats financiers | - | - |
| Moins-values réalisées sur contrats financiers | - | - |
| Frais de transaction | - | - |
| Différences de change | - | - |
| Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | -1 981 630,11 | 1 039 483,14 |
| Différence d'estimation exercice N | -655 286,62 | |
| Différence d'estimation exercice N - 1 | 1 326 343,49 | |
| Variation de la différence d'estimation des contrats financiers | - | - |
| Différence d'estimation exercice N | - | |
| Différence d'estimation exercice N - 1 | - | |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | - | - |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | - | - |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | -110 008,75 | -63 478,62 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | - | - |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | - | - |
| Autres éléments | - | - |
| Actif net en fin d'exercice | 10 765 724,41 | 6 657 963,08 |

Répartition par nature juridique ou économique

| Désignation des valeurs | Montant | % |
|--|---------|---|
| Actif | | |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - |
| Obligations Indexées | - | - |
| Obligations Convertibles | - | - |
| Titres Participatifs | - | - |
| Autres Obligations | - | - |
| Titres de créances | - | - |
| Les titres négociables à court terme | - | - |
| Les titres négociables à moyen terme | - | - |
| Passif | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - |
| Titres de créances | - | - |
| Autres | - | - |
| Hors-bilan | | |
| Taux | - | - |
| Actions | - | - |
| Crédit | - | - |
| Autres | - | - |

Répartition par nature de taux

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|---|-----------|---|---------------|---|----------------|---|----------|------|
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - | - | 4 704,54 | 0,04 |

Répartition par nature de taux (suite)

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|--------------------------|-----------|---|---------------|---|----------------|---|--------|---|
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - | - | - | - | - |

Répartition par maturité résiduelle

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|---|----------|------|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| Actif | | | | | | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Passif | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 4 704,54 | 0,04 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |

Répartition par devise

| | | % | | % | | % | | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Actif | | | | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Titres de créances | - | - | - | - | - | - | - | - |
| OPC | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |

Répartition par devise (suite)

| | | % | | % | | % | | % |
|--|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Créances | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Passif | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dettes | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - | - | - | - | - |

Débiteurs et créditeurs divers

| | 30/12/2022 |
|---|-------------------|
| Créances | |
| Vente à règlement différé | 1 825,02 |
| Souscriptions à recevoir | 10 042,34 |
| Total créances | 11 867,36 |
| Dettes | |
| Provision pour frais de gestion fixes à payer | -5 174,59 |
| Rachats à payer | -7 221,59 |
| Total dettes | -12 396,18 |
| Total | -528,82 |

Souscriptions rachats

| | |
|-----------------|-------------|
| Parts émises | 76 704,9820 |
| Parts rachetées | 27 666,5330 |

Commissions

| | |
|--|------|
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises | 0,00 |

Frais de gestion

| | |
|---|------|
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 1,20 |
| Commission de performance (frais variables) | - |
| Rétrocession de frais de gestion | - |

Engagements reçus et donnés

| |
|--|
| Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital |
| Néant |
| Autres engagements reçus et / ou donnés |
| Néant |

Autres informations

| Code | Nom | Quantité | Cours | Valeur actuelle (en euros) |
|--|-----------------------|-------------|--------|----------------------------|
| Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire | | | | |
| Néant | | | | |
| Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie | | | | |
| Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan | | | | |
| Néant | | | | |
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | | | | |
| Néant | | | | |
| Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités | | | | |
| FR0013219219 | OFI ACTIONS PME-ETI N | 59 317,9743 | 181,58 | 10 770 957,77 |

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

| | Date | Montant total | Montant unitaire | Crédits d'impôt totaux | Crédit d'impôt unitaire |
|-----------------------|------|---------------|------------------|------------------------|-------------------------|
| Total acomptes | | - | - | - | - |

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

| | Date | Montant total | Montant unitaire |
|-----------------------|------|---------------|------------------|
| Total acomptes | | - | - |

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|--------------------|-------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | - | - |
| Résultat | -144 115,78 | -72 855,32 |
| Total | -144 115,78 | -72 855,32 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | -144 115,78 | -72 855,32 |
| Total | -144 115,78 | -72 855,32 |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat | - | - |

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 |
|---|-------------------|-------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 159 829,82 | 212 281,69 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| Total | 159 829,82 | 212 281,69 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | 159 829,82 | 212 281,69 |
| Total | 159 829,82 | 212 281,69 |
| Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre d'actions ou parts | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |

**Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale
au cours des cinq derniers exercices (en euros)**

| | 30/12/2022 | 31/12/2021 | 31/12/2020 | 31/12/2019 | 31/12/2018 |
|---|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Actif net | | | | | |
| en EUR | 10 765 724,41 | 6 657 963,08 | 3 165 067,73 | 2 614 138,86 | 2 109 664,50 |
| Nombre de titres | | | | | |
| Parts | 98 906,8544 | 49 868,4054 | 30 554,9936 | 27 781,7927 | 26 672,8600 |
| Valeur liquidative unitaire | | | | | |
| en EUR | 108,84 | 133,51 | 103,58 | 94,09 | 79,09 |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) | | | | | |
| en EUR | - | - | - | - | - |
| Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) | | | | | |
| en EUR | - | - | - | - | - |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | | | | | |
| en EUR | - | - | - | - | - |
| Capitalisation unitaire | | | | | |
| en EUR | 0,15 | 2,79 | -2,88 | -3,80 | -2,00 |

Inventaire du portefeuille au 30 décembre 2022

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|------------------|-------------|
| Dépôts | | | - | - |
| Instruments financiers | | | | |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | | | - | - |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | | | - | - |
| Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Non négoiées sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | | | - | - |
| Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Non négoiées sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Titres de créances | | | - | - |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Titres de créances négociables | | | - | - |
| Autres titres de créances | | | - | - |
| Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Organismes de placement collectif | | | 10 770 957,77 | 100,05 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 10 770 957,77 | 100,05 |
| OFI ACTIONS PME-ETI N | EUR | 59 317,9743 | 10 770 957,77 | 100,05 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne | | | - | - |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés | | | - | - |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | | | - | - |
| Autres organismes non européens | | | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers | | | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | | | - | - |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | | | - | - |
| Titres financiers empruntés | | | - | - |
| Titres financiers donnés en pension | | | - | - |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension | | | - | - |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés | | | - | - |
| Autres opérations temporaires | | | - | - |
| Opérations de cession sur instruments financiers | | | - | - |
| Contrats financiers | | | - | - |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | | | - | - |
| Autres opérations | | | - | - |
| Autres instruments financiers | | | - | - |
| Créances | | | 11 867,36 | 0,11 |
| Dettes | | | -12 396,18 | -0,12 |
| Comptes financiers | | | -4 704,54 | -0,04 |
| ACTIF NET | | | 10 765 724,41 | 100,00 |



OFI ACTIONS PME-ETI

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

**OFI ACTIONS PME-ETI
FONDS D'EPARGNE SALARIALE NOURRICIER**
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale nourricier OFI ACTIONS PME-ETI relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



OFI ACTIONS PME-ETI

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.04.25 18:24:33 +0200

